

FONDATION



Préservons aujourd'hui l'avenir

DU
PATRIMOINE

SAUVEGARDEZ VOTRE PATRIMOINE

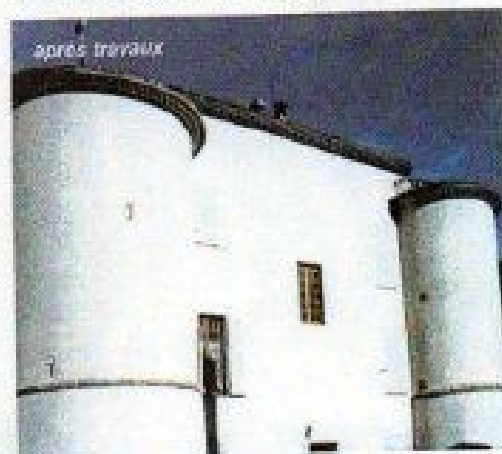
Grâce à notre label

Vous êtes propriétaire d'un élément bâti du patrimoine de proximité (ferme, maison de caractère, pigeonnier, lavoir, moulin, ...) que vous souhaitez restaurer ?

Le label de la Fondation du Patrimoine vous permet :

- ◆ d'avoir des conseils personnalisés pour la conduite de votre projet,
- ◆ de bénéficier de déductions fiscales incitatives,
- ◆ d'obtenir une subvention

pour vos travaux de restauration.



M. Roger ROSSI
délégué adjoint Var
Tél. : 06.61.86.77.14

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1995

Si vous souhaitez plus d'information, des documents sur le label de la Fondation du Patrimoine sont disponibles sur place ou sur notre site Internet :

www.fondation-patrimoine.com

Ce document a été imprimé avec le concours de la



CAISSE D'ÉPARGNE

